

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION
GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

DIRECTION
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DECRET N° 77/690 DU 12 DECEMBRE 1977
MEN-DGE-DAAF

du
portant promotion des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire de la Catégorie AI des Services Sociaux(Enseignement) de la République Populaire du Congo, au titre de l'année 1977.

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

VISAS :

Vu l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu la Loi 15-62 du 3-3-62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret 62-130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire ;

Vu le décret n° 74-470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret 62-197 du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies créées par la Loi 15-62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret 65-170/FP-BE du 25-6-65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret 64-165/FP-BE du 22-5-64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

Vu l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3-4-77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

Vu le décret n° 77/165 du 4-4-77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret 62-198/FP-PC du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret n° 77/464 portant inscription des fonctionnaires des cadres de l'Enseignement au tableau de l'année 1977, en date du 2/9/1977.

Vu l'additif n° 77/689 MEN-GEN-DPAA du 12 DECEMBRE 1977

DECRETE :

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1977, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des Cadres des Services Sociaux(Enseignement) dont les noms suivent ACC et RSMC néant.

.../...

CATEGORIE A
HIERARCHIE I
INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Au 3ème Echelon

- MM.- KIKOUNOU GAGNANOND, P/c. du 4-1-78 en service à Brazzaville
- MOTSARA Jean Jules, P/c. du 30-3-78 en service à Brazzaville

Au 4ème Echelon

- M.- SAMBA Abel, P/c. du 1-4-78 en service à Brazzaville

Au 5ème Echelon

- MM.- BAKALAFOLU Gérard, P/c. du 30-1-78 en service à Brazzaville
- ISSANGA Gilbert, P/c. du 8-4-78 en service dans l'Alima
- NGANGA Michel, P/c. du 8-4-78 en service à Mouyondzi
- OKOMBI Michel, P/c. du 8-4-78 en service dans le Kouilou

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 12 DECEMBRE 1977

Par le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, ~~Pr~~
Ministre, Chef du Gouvernement, Mi-
nistre du Plan.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Education Nationale

Le Ministre du Travail et de la Justice
Garde des Sceaux.

A. N D I N G A.-

A. MOUSSOU-POUATI.-

Le Ministre des Finances

AMPLIATIONS :

- | | |
|-----------------|------------------|
| - MEN..... 2 | - Trésor... 1 |
| - DAAF..... 1 | - JORPC.. 1 |
| - DGT..... 7 | - Intéressés.. 7 |
| - DF..... 1 | - Dossiers.. 7 |
| - CF..... 1 | |
| - B/solde. 5 | |
| - B/Courrier. 1 | |

H. L O P E S.-